



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

* * * * *

Dans sa séance ordinaire du mardi 22 juin 2010, le Conseil municipal a voté les délibérations suivantes :

Délibération relative au préavis pour le projet de modification des limites de zones N° 29728-529, Plan-les-Ouates – « Le Sapay » et « Le Trembley » (D 77-2009)

Vu le plan N° 29728-529 dressé par le département du territoire le 10 mars 2009, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates aux lieux-dits « Le Sapay » et « Le Trembley »,

vu la mise à l'enquête publique ouverte par le département du territoire du 7 juillet au 9 septembre 2009, portant le N° 1663, visant au déclassement de terrains dans le périmètre des Sciers, actuellement en zone agricole, en zone de développement 3 et la création d'une zone de verdure, d'une zone des bois et forêts et d'une zone de jardins familiaux,

vu la possibilité de consulter cette enquête publique soit au DCTI, soit à la Mairie, jusqu'au 9 septembre 2009,

vu les observations formulées durant l'enquête publique, reçues par la commune en date du 27 mai 2010,

vu la demande du département du territoire du 23 juillet 2009 d'inscrire ce projet de préavis à l'ordre du jour du Conseil municipal,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

De préavis favorablement le projet de modification des limites de zones N° 29728-529, situé aux lieux-dits « Le Sapay » et « Le Trembley », sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates, établi en mars 2009 par le département du territoire.

Délibération relative au crédit d'engagement en vue de l'aménagement d'un columbarium au cimetière de Plan-les-Ouates (D 86B-2010)

Vu la nécessité de réaliser un agrandissement du columbarium en créant deux murs périphériques comprenant 78 niches et 18 places au sol,

vu la nécessité de construire un dépôt sur la parcelle adjacente permettant de regrouper dans une zone définie les différents emplacements de stockage destinés au matériel et aux outils liés à l'entretien et au fonctionnement du cimetière,

vu la nécessité de créer de nouveaux WC publics,

vu les besoins exprimés de réaliser une infrastructure d'entrée protégeant le public des intempéries comprenant le plan de localisation des zones de concessions,

vu la participation du Fonds de décoration, qui sera obtenue pour la réalisation de l'accueil, à concurrence d'un montant de 80 000 F,

vu l'exposé des motifs EM N° 86A-2010, variante 3, du mois de mai 2010, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui, 5 non et 2 abstentions

1. D'accepter de réaliser les travaux d'aménagement pour un agrandissement du columbarium en 2011 en créant deux murs périphériques comprenant 78 niches et 18 places au sol, un dépôt de stockage, des WC publics, une infrastructure d'entrée protégeant le public et comprenant le plan de localisation des zones de concessions.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement brut en 2011 de 1 127 000 F destiné à financer et à entreprendre les travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 74.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De déduire du crédit la participation du Fonds de décoration à concurrence de 80 000 F.
5. D'amortir la dépense nette prévue de 1 047 000 F au moyen de 20 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 74.331 « Amortissement des investissements » de 2012 à 2031.

Délibération relative au crédit d'engagement pour le financement de mesures de concrétisation de l'étude Mobilidée pour la mobilité dans la ZIPLO(D 108-2010)

Vu la délibération D 03-2007 destinée à lancer la 2^{ème} phase de l'étude de mobilité dans le périmètre de la ZIPLO, acceptée par le Conseil municipal le 11 septembre 2007,

vu la présentation des résultats de l'enquête mobilité dans la ZIPLO au Conseil municipal lors d'une séance d'information le 23 juin 2009,

vu la présentation des recommandations de la société Mobilidée Sàrl pour la mise en œuvre du plan de mobilité lors de la Journée des entreprises du 15 octobre 2009, ainsi qu'à la commission Aménagement du territoire du 9 novembre 2009,

vu l'offre de collaboration de Mobilidée Sàrl, datée de février 2010,

vu la volonté du Conseil administratif de procéder à la mise en œuvre du plan de mobilité, comme annoncé lors de la Journée des entreprises,

vu l'exposé des motifs EM 108-2010, daté de mai 2010, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financier de cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 17 oui, 2 non et 3 abstentions

1. D'accepter le projet de collaboration avec Mobilidée, définissant le financement nécessaire à la mise en œuvre du plan de mobilité.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 200 000 F, destiné au financement de mesures de concrétisation de l'étude Mobilidée pour la mobilité dans la ZIPLO.
3. De comptabiliser la dépense prévue de 200 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 65.509, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue de 200 000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 65.331 « Amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2011 à 2015.

Le délai pour demander un référendum contre les délibérations votées acceptées expire le 30 juillet 2010.

* * * * *

En outre, le Conseil municipal a voté la motion et la résolution suivante :

Motion pour le respect du territoire, du patrimoine, du personnel et de la population de Plan-les-Ouates (M31-2010)

Constatant les incivilités, les déprédations et les espaces publics retrouvés souillés au petit matin, relevant que :

cet état de fait est connu depuis plusieurs années,

rien ne change, si ce n'est l'âge des protagonistes qui a tendance à s'élever,

cette situation, qui a tendance à se généraliser toute l'année, s'amplifie et s'étend durant les beaux jours,

le personnel communal, les agents de la police municipale et le travailleur social hors murs ne sont pas respectés,

lesdits agents n'ont pas les moyens d'endiguer ce phénomène, non pas en raison de leur nombre ou de leurs capacités, mais en raison de leurs prérogatives trop restreintes et d'un temps de présence effective trop réduit ou inexistant aux heures où la majorité des infractions sont commises,

la disponibilité de notre police cantonale est aléatoire tant en raison de sous effectifs que de directives claires,

seule une minorité de conseillers municipaux semble favorable à l'installation de caméras de vidéosurveillance,

les points susmentionnés confèrent un sentiment d'impunité aux personnes mal intentionnées,

les tentatives de solutions "douces" restent infructueuses,

qu'il est maintenant temps de montrer que nous ne voulons plus :

- accepter que le personnel communal social soit agressé et méprisé,
- tolérer ce genre de choses,
- utiliser l'argent du citoyen honnête et travailleur pour réparer les dégâts commis par une minorité,
- accepter que la population subisse les désagréments constatés,
- pénaliser les jeunes qui se tiennent bien en les vulgarisant.

Le Conseil municipal

refuse

par 16 non et 6 oui,

1. De charger le Conseil administratif de prendre des mesures répressives nécessaires au rétablissement de l'ordre sur le territoire communal.
2. D'accepter le principe de l'ouverture, d'ici la fin 2010, d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à couvrir les frais engendrés par l'engagement temporaire d'agents de sécurité privés, dont la mission sera notamment de veiller au respect de l'ordre public jusqu'à 5h du matin les veilles de jours congés ou durant les vacances scolaires, aux emplacements communaux sujets à problèmes, voire à y assurer un planton si cela s'avère nécessaire.
3. De charger le Conseil administratif d'évaluer avec la Police municipale, la possibilité de raccompagner chez eux les mineurs qui n'ont pas à être livrés à eux-mêmes en dehors des heures légales et de faire appliquer les dispositions légales en vigueur.
4. De charger le Conseil administratif d'évaluer le coût financier annuel de l'effacement des tags sur l'entier du territoire communal et de présenter le résultat de cette étude à la commission sécurité.

Pour les Radicaux :
Fabienne Monbaron
Joaquim Barbosa
Olivier Broillet
Robert Righetti

Pour les Libéraux :
Cédric Epenoy
Pierre-Alain Gaud
Pierre-Antoine Rieben

Résolution pour favoriser l'implantation d'entreprises cleantech sur la commune de Plan-les-Ouates (R15-2010)

Vu le potentiel de développement économique que représentent les cleantechs confirmé par Le Conseil fédéral.

Vu l'initiative nationale cleantech lancée en novembre 2009.

Vu la création d'un cluster¹ cleantech en Suisse romande destiné à promouvoir le développement économique de ses acteurs.

Vu la volonté du DARES de positionner Genève comme pôle d'excellence dans le secteur des cleantechs notamment par la création d'un incubateur dédié.

Vu la présence des 2 incubateurs existants sur la Commune dans les domaines des sciences de la vie (Ecllosion) et des technologies de l'information (Fongit) et les synergies qui peuvent être envisagées.

Vu l'étude réalisée dans la ZIPLO démontrant la possibilité de chauffer plusieurs centaines de logements grâce à l'énergie dégagée par les entreprises existantes.

Vu les opportunités représentées par le projet des Cherpines, à savoir :

- Le développement d'une zone industrielle permettant d'accueillir des entreprises qui n'existent pas forcément aujourd'hui.
- La volonté exprimée d'avoir, sur l'ensemble du projet, un bilan énergétique positif.

Vu les informations communiquées par le Conseiller administratif en charge des constructions et de l'aménagement.

Convaincu de la possibilité et de l'opportunité de concilier respect de l'environnement et création de valeurs économiques.

Le Conseil Municipal

invite le Conseil Administratif

à permettre et soutenir les conditions cadres à la création de l'incubateur cleantech tel qu'annoncé par le Conseil d'Etat dans son programme de législature,

à mettre en œuvre tout ce qui est possible au niveau de la Commune pour favoriser l'accueil d'entreprises cleantech à Plan-les-Ouates,

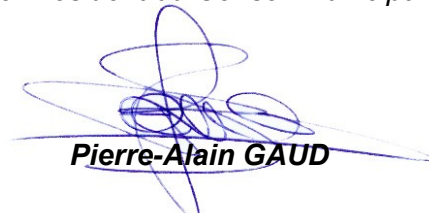
à définir des objectifs précis et ambitieux pour le développement du projet des Cherpines pour atteindre le bilan énergétique visé.

Pour le groupe DC :
Nicole Berthod Hutin, Robert Chal, Xavier Magnin,
Jean-Claude Maillard, Philippe Rochetin,
Isabelle Willimann

La résolution est acceptée par 20 oui, 1 non et 1 abstention

Plan-les-Ouates, 30 juin 2010

Le Président du Conseil municipal



Pierre-Alain GAUD